



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5040151

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 8587
N/REF : 6/04/2025 0H45 C:007626 I:26588
V/REF : OS N 0098/40116528/00007074

SDC 'L'Orée du Parc'
C/O ESPACE IMMOBILIER LYONNAIS
Immeuble 'Le Maréchal'
103, AVENUE DE SAXE
69003 LYON

V/REF.IMM. 98
IMMEUBLE : L'OREE DU PARC
1, RUE DES ECOLES
69140 RILLIEUX LA PAPE

Vaulx en Velin, le 01 Avril 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N 1 - POMPES DE RELEVAGE
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mr B. GARNAUD

CONTROLE - ENTRETIEN DE 3 POMPES DE RELEVAGE
- 2 POMPES AU SOUS-SOL
- 1 POMPE DANS LE PUITS PERDU A GAUCHE DE L'ENTREE DE LA RESIDENCE
2 FOIS/L'AN

LE CURAGE/POMPAGE DES FOSSES N'EST PAS PREVU AU CONTRAT.

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Avril de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1})$$

P' Prix révisé H.T.
P0 Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat
ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/04/2025

Prix de base du contrat : 192,00

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 10/2011 Valeur : 108,4
Mois de l'indice de révision : 12/2024 Valeur : 142,8



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5040151

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien 3 pompe(s) de relevage	2/AN	243,64	243,64
TOTAL H.T.				243,64
T.V.A. a 10,00%				24,36
TOTAL T.T.C.En EURO				268,00

Valeur en votre reglement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.